

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mars 2023

Date d'affichage 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-041 – CRÉDITS SCOLAIRES – ATTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé au conseil municipal de fixer, pour l'année 2023, les conditions d'attribution des crédits destinés aux écoles de la Ville d'IFS.

La Ville souhaite maintenir son soutien financier dans les domaines suivants : fournitures scolaires, pharmacie, timbres, photocopieur, abonnement, sorties scolaires, achat de mobilier et de matériel divers.

Par ailleurs, la Ville s'engage à soutenir les projets des écoles dès l'instant où ces projets n'entrent pas dans les autres modalités d'aides (crédits de fonctionnement, aides aux classes transplantées).

En 2022, les crédits de fonctionnement par élève s'élevaient à :

- 54 € pour les écoles maternelles ;
- 56 € pour les écoles élémentaires.

Pour 2023, il est proposé un montant de 50 € par élève tout âge confondu, soit une baisse de 4 964 € du montant global des crédits de fonctionnement par rapport à l'année 2022.

L'ajustement du montant des crédits scolaires a fait l'objet d'un échange avec les directions des groupes scolaires.

Il convient de préciser que, malgré cette baisse, le soutien financier de la Ville d'IFS reste supérieur à celui des communes voisines, marquant ainsi tout l'intérêt porté à l'éducation.

Les montants des autres crédits (transport sorties scolaires, abonnements, projet d'école, psychologue, investissement) sont maintenus à la même hauteur.

En parallèle, des projets d'investissement sont menés en faveur de l'éducation tels que : requalification des écoles Paul Fort et Marie Curie, installation de tableaux numériques...

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer concernant l'attribution des crédits scolaires 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2015-037, en date du 30 mars 2015, relative à l'adoption du Projet Educatif Global (PEG) ;

VU l'avis de la commission « Petite Enfance et Education » réunie le 24 mars 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des crédits scolaires pour soutenir les écoles dans leur fonctionnement ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 27 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO) :

ACCEPTTE le principe d'attribution des crédits scolaires selon les modalités présentées ci-dessous pour l'année 2023 :

Nature du crédit	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Total
Fonctionnement : fournitures scolaires, maintenance photocopieur pharmacie et timbres	50 € / élève (326 élèves)	50 € / élève (610 élèves)	46 800 €
Transports sorties scolaires	13 € / élève	13 € / élève	12 168 €
Abonnement librairie	65 € / école	65 € / école	390 €
Abonnement internet	480 € / école	520 € / école	3 000 €
Adaptation scolaire	495 €		495 €
Psychologue	495 €		495 €
Projet d'école	100 € / classe		4 200 €
Investissement (achat de mobilier et matériel divers)	18 € par élève		16 848 €

Le montant des crédits par école est déterminé en fonction des effectifs au 30 novembre 2022 soit :

- Marie Curie : 279 élèves ;
- Paul Fort : 142 élèves ;
- Simone Veil élémentaire : 185 élèves ;
- Simone Veil maternelle : 99 élèves ;
- Jean Vilar maternelle : 85 élèves ;
- Jean Vilar élémentaire : 146 élèves.

Les investissements (ex : photocopieur ou ordinateur) doivent faire l'objet d'un accord préalable de la Ville d'Ifs.

S'ENGAGE à inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 30 mars 2023

Affichée le : 30 mars 2023

